

1. DÉNOMINATION DE PROFESSION

4 0722 08 01 Asztalos (Asztalosipari szerelő részs szakma)

2. TRADUCTION DE LA DÉNOMINATION DE PROFESSION

Charpentier (technicien en charpenterie)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

- assemble, monte et{MQ}installe des composants et des éléments de produits d'ébénisterie, d'ameublement et de menuiserie;
- assemble le corps du meuble à partir des éléments montés sur la planche, à l'aide d'attaches, de quincaillerie, de colle et des outils nécessaires;
- assemble les parties mobiles, les portes et les tiroirs, les installe et les ajuste au corps de l'armoire;
- effectuer le pré-équipement en atelier, lors de l'installation sur site, la documentation technique sur la base des meubles de cuisine et de salle, des portes traditionnelles et de rénovation, des portes coulissantes et en accordéon, des fenêtres, des escaliers, des revêtements muraux, des plafonds suspendus, de l'installation, du remplacement et de la réparation;
- utilise les outils à main les plus récents, les petites machines électriques et à batterie et les équipements installés, en suivant les instructions relatives à la sécurité au travail;
- lit et interprète les dessins pertinents des produits d'ameublement et de menuiserie;
- planifie et réalise des opérations d'assemblage de structures de menuiserie et d'ameublement.

4. LES MÉTIERS QUE LE TITULAIRE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT PEUT EXERCER

7223 Ébéniste

7514 Charpentier de bâtiment

(*) Note explicative:

¹ En langue originale. | ² La traduction indicative de la dénomination. | ³ A remplir si nécessaire. Le supplément au certificat fournit des informations supplémentaires sur la qualification et n'a pas de statut juridique en tant que tel. Le format se base sur la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision no 2241/2004/CE.

©Union Européenne, 2002-2020 | europass.cedefop.europa.eu ©

5. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le supplément au certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du supplément au certificat</p> <p>Ministère de la Culture et de l'Innovation</p>												
<p>Niveau du supplément au certificat (national ou international)</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 2</p> <p>Niveau du CEC: 2</p> <p>N° DKK: 2</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p> <p>L'admission à l'examen sectoriel de base est ouverte aux personnes ayant accompli avec succès les années de scolarité requises ou aux personnes dont les connaissances préalablement acquises et déjà reconnues remplissent les exigences de l'examen sectoriel de base. L'admission à l'examen professionnel est subordonnée à l'accomplissement avec succès de toutes les années de scolarité requises et de la période ininterrompue de stage professionnel. Si l'élève est tenu de passer un examen sectoriel de base, celui-ci est pris en compte avec la pondération suivante: L'examen de base sectoriel est pondéré dans le résultat de l'examen professionnel avec la pondération suivante : Examen de base sectoriel : %, Examen professionnel : %</p>												
<p>Mention de série du supplément au certificat: CXK A</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du supplément au certificat: 2024.04.22</p>	<p>La dénomination des matières théorétiques et pratiques de l'examen de base sectoriel et de l'examen professionnel, ainsi que leur évaluation sur la base d'une échelle à cinq points</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Examen professionnel</td> </tr> <tr> <td colspan="2">tâche de projet</td> </tr> <tr> <td>Tâche d'installation de la menuiserie</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'examen professionnel en pourcentages</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'examen professionnel en notes</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis		Examen professionnel		tâche de projet		Tâche d'installation de la menuiserie	5	Résultat de l'examen professionnel en pourcentages	100%	Résultat de l'examen professionnel en notes	5
Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis													
Examen professionnel													
tâche de projet													
Tâche d'installation de la menuiserie	5												
Résultat de l'examen professionnel en pourcentages	100%												
Résultat de l'examen professionnel en notes	5												
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>À l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>													
<p>Base légale</p> <p>Décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental 319/2020 (VII. 1.) modifiant le décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Loi LXXX de 2019 sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental N° 292/2023 (VII. 6.) sur les modifications des décrets gouvernementaux résultant de l'évaluation ex-post de l'impact de la restructuration de l'enseignement et de la formation professionnels.</p>													

6. MODES D'ACCÈS AU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT OFFICIELLEMENT RECONNUS

Description de la formation sectorielle initiale, de l'enseignement théorique et de la formation pratique professionnelle	Répartition du nombre total d'heures du programme
Durée totale de la formation	360 heures
Niveau d'entrée requis: - Formation scolaire antérieure : Enseignement primaire ou achèvement de la formation nommé « Dobbantó » Avis d'aptitude à la santé au travail nécessaire	
Plus d'informations:	
MATIÈRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
Travaux pratiques de filière industrielle du bois et du meuble	HORAIRE 12 heures
Fabrication de produits d'ameublement (compétences en assemblage de meubles)	12 heures
Fabrication de produits de charpenterie de bâtiment (compétences en charpenterie de bâtiment)	12 heures
MATIÈRE THÉORÉTIQUE PROFESSIONNELLE	
Travaux pratiques de filière industrielle du bois et du meuble	HORAIRE 12 heures
Fabrication de produits d'ameublement (compétences en assemblage de meubles)	12 heures
Fabrication de produits de charpenterie de bâtiment (compétences en charpenterie de bâtiment)	12 heures
Stage professionnel continu	160 heures
Au Total	232 heures
Les exigences relatives à l'éducation et à l'accomplissement des formations, ainsi que les conceptions de programmes sont disponibles à l'adresse suivante: https://ikk.hu . Le présent supplément au certificat a été élaboré conformément au décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) relatif à l'application de la loi sur la formation professionnelle.	
Centre national de référence : Service nationale pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes : https://nrk.nive.hu	

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2024.04.22

CACHET